

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art
Herausgeber: Visarte Schweiz
Band: - (1960)
Heft: 6-7

Vereinsnachrichten: Protokoll der Delegiertenversammlung vom 25. Juni 1960 im Schloss Glérolles 14.30 Uhr = Procès-verbal de l'assemblée des délégués du 25 juin 1960 au Château de Glérolles, 14 h 30

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

tution a été fortement mise à contribution au cours de l'exercice. Malheureusement, nous avons dû constater encore une fois que divers collègues ne remplissent pas leurs obligations envers la caisse. Tout peintre ou sculpteur favorisé par le succès a le devoir de songer aux collègues moins favorisés. Ce manque de solidarité nous inspire un sentiment de honte à l'égard de ceux qui gèrent avec dévouement et désintéressement cette institution.

Nous exprimons ici au comité de la caisse, avant tout à son président M. le prof. Marchand et à MM. Haab et Guggenbühl l'expression de notre reconnaissance pour la bienfaisante activité qu'ils déploient.

Nous remercions aussi tout ceux qui ont contribué d'une manière ou de l'autre à promouvoir la vie artistique dans notre pays et à améliorer la situation des artistes. Je songe en particulier à la commission des possibilités de travail, qui a patroné dernièrement une exposition destinée à illustrer la contribution de l'industrie et du commerce à l'essor des beaux-arts et à inciter un nombre toujours plus grand d'entreprises à participer à cet effort.

Nos remerciements vont aussi aux fondations «Pro Arte»,

«Pro Helvetia» et «Kiefer-Hablitzel» pour leur féconde activité. Nous ajoutons avec plaisir que le Département fédéral de l'intérieur a toujours fait preuve de la plus large compréhension à l'égard de nos nécessités. Nous apprécions à sa juste valeur l'activité de MM. Dr Vodoz et Altorfer, ainsi que celle de la commission fédérale des beaux-arts.

Nous espérons que nos relations avec le nouveau chef du département, M. le conseiller fédéral H. P. Tschudi, seront aussi suivies, aussi confiantes que celles que nous avons entretenues avec son prédécesseur, M. Ph. Etter. Ce dernier a fait plus que son devoir. Il a multiplié les preuves de son intérêt et de sa bienveillance. Son comportement a grandement facilité nos relations avec les autorités. Nous souhaitons à M. Ph. Etter une longue et heureuse retraite. Nous sommes certain que ce vœu sera accompli tant il est vrai que celui qui aime les arts ne connaît jamais l'ennui.

Enfin, je remercie les collègues qui ont participé à nos expositions et contribué à leur succès, les membres des jurys, les membres du comité central et notre secrétaire; tous m'ont accordé un appui constant et facilité la tâche.

Guido Fischer

Protokoll der Delegiertenversammlung

vom 25. Juni 1960 im Schloß Glérolles, 14.30 Uhr

Präsident: G. Fischer

1. *Bestimmung von zwei Protokollführern:* Es werden gewählt: Loewer (NE) und Thalmann (BE).

Als *Stimmenzähler* werden Beyeler (GE) und Strebel (AG) bestimmt.

2. Präsident Guido Fischer verliest den *Geschäftsbericht 1959/60*, welcher von der Versammlung einstimmig genehmigt wird.

3. Die *Jahresrechnung 1959* wird ebenfalls einstimmig genehmigt. In bezug auf das *Budget 1960* bilden die Ausgaben für die «Schweizer Kunst» und deren Gestaltung ein angeregtes Diskussions-thema. Einerseits besteht die Ansicht, das Blatt sollte mehr formellen Charakter innerhalb der Gesellschaft haben und weniger allgemeine Artikel bringen. Andererseits wird die von Brignoni geleistete Arbeit für die «Schweizer Kunst» gewürdigt.

Der Zentralvorstand schlägt vor, von den Fr. 15 000.-, welche für das Blatt bewilligt werden, Fr. 1000.- Brignoni für seine große und nicht leichte Aufgabe zu überlassen. Dieser Vorschlag wird einstimmig angenommen.

4. Der *Jahresbeitrag* von Fr. 30.- für die Aktivmitglieder wird beibehalten, derjenige für die Mitglieder der Sektion Paris jedoch auf Fr. 25.- reduziert, da dort bei Beschickung von Ausstellungen mit wesentlich höheren Auslagen gerechnet werden muß.

5. In Anbetracht ihrer großen Verdienste um die Schweizer Kunst und unsere Gesellschaft werden die Herren alt Bundesrat Etter und Oskar Reinhardt, Winterthur, einstimmig zu *Ehrenmitgliedern* der GSMBA vorgeschlagen.

6. Als *Rechnungsrevisoren* werden gewählt: Peter Bär und Rodolphe Burckhardt, als Ersatzmann Armand Lehmann.

7. Präsident Fischer teilt mit, daß der Abschluß für das Jahr 1959 zufriedenstellend sei. Der Zentralvorstand nimmt dann eine Anfrage von Aegerter betreffend Besteuerung des Nachlasses der Künstler entgegen. Er wird sich erkundigen, wie diese Frage in den verschiedenen Kantonen geregelt wird. Der Zentralvorstand wird auch eine Frage wegen Stipendien für ältere Künstler abklären. Die Sektion St. Gallen hat eine Eingabe an den Zentralvorstand vorbereitet, welcher eine andere Verrechnungsbasis der Passivmitgliederbeiträge zugrundeliegt. Sie soll an der nächsten Delegiertenversammlung diskutiert werden.

Schluß der Sitzung um 17.15 Uhr.

Peter Thalmann

Procès-verbal de l'assemblée des délégués

du 25 juin 1960 au Château de Glérolles, 14 h. 30

Président: G. Fischer

1. Sont désignés comme *secrétaires-rapporteurs*: Thalmann (BE) pour la partie allemande et Loewer (NE) pour la partie française. Les deux *scrutateurs* sont Strebel (AG) et Beyeler (GE).

2. Le *rapport d'activité* pour 1959/60 est lu par le président et adopté à l'unanimité.

3. Les *comptes pour 1959* sont ratifiés sans discussion tandis que le *budget* pour 1960 donne lieu à une discussion nourrie. Le poste «Art Suisse» est jugé trop important par Aegerter. Quant à la formule rédactionnelle, elle donne lieu à des suggestions nombreuses. Le souhait le plus général est de laisser à notre journal son caractère général plus orienté peut-être du côté de l'Art du pays et de réserver une part plus importante aux communications et informations professionnelles. Mandat est confié à Brignoni dans ce sens-là; notre rédacteur est vivement remercié pour son travail et l'assemblée propose de lui allouer désormais 1000 fr. pour son travail frais non compris (pris sur les 15 000 fr. du budget).

4. Le montant de la *cotisation* reste fixé à 30 fr. tandis que les membres de la section de Paris, plus chargés de frais lors des envois aux expositions, ne payeront que 25 fr.

5. Sont proposés comme *membres d'honneur*, en considération des services rendus et de l'intérêt pris à la cause de l'Art suisse MM. Philippe Etter et Oskar Reinhardt.

6. Les *vérificateurs de compte* sont nommés en la personne de Peter Baer et Rodolphe Burckhardt, le suppléant sera M. Armand Lehmann, membre passif et trésorier de la section de Neuchâtel.

7. Après une dernière *communication* du président sur la bonne marche de la société en période de haute conjoncture et le souhait de voir accrue notre activité à l'occasion de l'exposition de 1964, l'assemblée passe aux *divers*:

8. Sur demande d'Aegerter le comité central est chargé de prendre des informations dans tous les cantons sur les modalités de l'impôt successoral lors de décès d'artistes. Ces informations seront ensuite transmises aux membres. Aegerter demande enfin que soit spécialement étudié la question d'aide aux artistes âgés. Peterli (SG) annonce pour terminer que la section saisira le comité central d'un projet visant à une meilleure répartition des cotisations des passifs et qui tienne compte du nombre des actifs dans chaque section.

Séance levée à 17 h. 15.

Claude Loewer